



## INTRODUCTION

Lors de la première réunion de la commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui s'est tenue à Rabat du 16 au 18 décembre 1996, il a été décidé de constituer des groupes de travail thématiques qui se concentreraient sur un nombre limité de sujets pendant des périodes précises. Un de ces groupes de travail qui traitera de la gestion durable des zones côtières, devrait démarrer ses travaux dans les meilleurs délais, car des travaux suffisants avaient d'ores et déjà été entrepris pour permettre l'élaboration d'une proposition de politique et de stratégie à soumettre à la troisième réunion de la commission, qui se tiendra en France en octobre 1997. Le Maroc et le réseau MEDCITIES ont assumé la responsabilité de gestionnaire de tâches de ce groupe de travail, avec comme support le PAM et ses CAR, et surtout le PAP/CAR.

## CONTEXTE GENERAL

Les rivages de la Méditerranée constituent un patrimoine unique de richesses vivantes et culturelles. Ils sont aujourd'hui gravement menacés. 125 millions de personnes, soit 35 % de la population des pays riverains, vivent déjà sur la frange littorale. En 2025, selon l'hypothèse moyenne du Plan Bleu, cette population aura presque doublé. En 1985, 14 000 km<sup>2</sup> étaient déjà urbanisés, 30 000 le seront en 2025. Cette « littoralisation » exerce une pression excessive sur les ressources naturelles et les paysages et génère un environnement urbain souvent médiocre.

Aux pressions industrielles et urbanistiques, s'ajoute une explosion touristique (100 millions) qui constitue un facteur essentiel de la diffusion du phénomène urbain et le glissement de ce dernier vers le littoral, formant dans certains cas un mur ininterrompu de béton, ce qui défigure le paysage, bloque l'accès à l'espace public maritime outre les problèmes d'érosion liés à la destruction de l'équilibre naturel entre les plages et l'arrière-pays.

La complexité des problèmes et leur impact sur le développement futur de la Méditerranée requièrent des actions appropriées à travers une gestion intégrée où tous les acteurs concernés sont impliqués afin que les ressources, limitées, soient utilisées de manière durable grâce à la planification et à la réglementation.

Les pays méditerranéens, conscients de l'importance des enjeux liés à la protection de leurs côtes, ont d'ores et déjà entamé un processus de planification intégrée, mais bien des indices amènent à penser que, là encore, un écart important sépare les pays qui ont déjà acquis une solide expérience et ont des capacités suffisantes pour accomplir une bonne gestion intégrée du littoral et d'autres pays où ces aspects ne sont pas encore suffisamment mûrs pour pouvoir entamer le processus de GIZC.

La multiplicité des intervenants, le manque d'implication des collectivités locales et des populations, le manque d'outils techniques et d'expertise nécessaires sont autant de problèmes qui entravent la mise en oeuvre d'une gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes.

## OBJECTIFS DE L'ETUDE

Sur la base d'une évaluation des expériences et de l'exploitation de la très large documentation disponible sur ce thème, un rapport de synthèse sur les politiques et les stratégies actuelles en matière de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée devra être élaboré.

Ce rapport de synthèse devra contenir une analyse critique des différentes expériences de gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes et fournir des informations sur le niveau atteint de gestion, des résultats obtenus et des mesures à prendre pour améliorer la situation existante sachant que la notion de durabilité est fondamentale dans le contexte de gestion intégrée des zones côtières.

Le rapport devra contenir les éléments suivants :

1- Les politiques et les stratégies existantes de gestion intégrée des zones côtières :

Dans ce sens, le rapport devra fournir les informations sur :

1- Les principaux problèmes des zones côtières méditerranéennes avec une évaluation des ressources et des capacités disponibles pour lutter contre ces problèmes. Une attention particulière sera accordée à l'évaluation de la disponibilité et de la fiabilité des données existantes.

2- La planification des zones côtières dans les différents pays méditerranéens : type, degré d'intégration des secteurs, prise en compte du concept de développement durable, etc.

3- Les obstacles les plus importants à la mise en oeuvre des plans d'aménagement intégré : obstacles d'ordre technique, socio-économique, politique, etc.

4- Le cadre légal : sa mise en application, le niveau d'intégration des engagements internationaux, les outils d'incitation utilisés.

5- Les instruments et les techniques utilisés.

6- Les mécanismes et les procédures de coordination et de concertation mis en oeuvre et leur degré de réussite.

7- Le degré d'intégration des différents niveaux de prise de décision (national, régional, local) et le niveau de participation de la société civile.

8- Les bailleurs de fonds intervenant dans la région : évaluer leurs actions.

II - Proposition des éléments à inclure dans la stratégie régionale de gestion durable des zones côtières méditerranéennes, en tenant compte du concept adopté de développement durable.

Une attention particulière doit être prêtée aux éléments suivants :

► L'identification des principaux secteurs et des participants exerçant une influence particulière sur la gestion du développement des zones côtières :

- ▶ les méthodes et les instruments recommandés pour la mise en application du concept de gestion intégrée,
- ▶ le cadre légal et institutionnel recommandé,
- ▶ les outils méthodologiques de planification et de contrôle (observatoires, études d'impact, suivi, évaluation) à proposer,
- ▶ proposition de mesures urgentes pour les zones dégradées et des mesures préventives à moyen et long terme pour les zones encore relativement préservées,
- ▶ les possibilités et les modalités de formation des cadres et de renforcement.

III- Les problèmes et les contraintes :

Proposer des mesures pour une meilleure application de la gestion intégrée des zones côtières en tant qu'une des approches les plus efficaces assurant la coordination plurisectorielle et l'intégration d'outils.

IV- Les axes de coopération entre les pays méditerranéens dans le domaine de gestion intégrée des zones côtières :

Echange d'expériences, formation, recherche, etc.

A moyen terme et sur la base de l'étude à préparer, il serait utile de lancer un certain nombre de projets de démonstration selon des critères qui seraient déterminés par le groupe de travail, ces projets reposeraient sur la coopération de tous les intéressés en vue d'en tirer des enseignements judicieux et pratiques.

**METHODE DE TRAVAIL**

Il est prévu que le groupe de travail rédige plusieurs documents qui serviront de base à l'élaboration d'un rapport final à soumettre à la commission, notamment :

- ▶ Un rapport préliminaire contenant un aperçu de la situation actuelle en matière de gestion durable,
- ▶ des rapports sur l'avancement des travaux à l'intention de la commission,
- ▶ un rapport de synthèse à rédiger par un expert sélectionné,
- ▶ Un rapport final, comportant entre autres :
  - un aperçu de la situation actuelle en matière de gestion durable,
  - les éléments prioritaires de la politique de gestion,
  - des propositions concernant l'élaboration détaillée de ces éléments,
  - les éléments communs concernant la mise en application de la politique de gestion.

Pour accomplir sa tâche, le groupe de travail profitera de l'expérience acquise et des documents préparés par ses membres et par les autres membres de la commission. Un expert sera recruté pour rédiger un document de base sur les politiques et stratégies actuelles en matière de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée.

Afin de minimiser les frais de déplacement, la communication entre les membres du groupe se fera par le biais des moyens électroniques (téléphone, télécopie, courrier électronique). Les réunions du groupe de travail seront organisées dans le cadre des réunions de la Commission et des autres réunions auxquelles participeront les membres du groupe. Un atelier (réunion finale du groupe de travail) sera organisé pour adopter le document à soumettre à la commission.

Il est à signaler que chaque membre du groupe de travail devra se considérer comme un catalysateur et susciter des réactions de ses partenaires nationaux et locaux liés au fait du thème étudié.

Lors de la rédaction du rapport, l'expert devra collaborer avec les membres du groupe de travail, particulièrement avec le PAP/CAR qui lui fournira les documents de base, tels que:

- PNUE/PAM, Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen, 1995.
- Report of the Workshop on Policies for Sustainable Development of Mediterranean Coastal Areas (Santorini, 26-27 April 1996) ,
- METAP/MAP, Evaluation of ICAM initiatives in the Mediterranean.

#### **CALENDRIER D'EXECUTION / TACHES DE L'EXPERT**

- Rédiger le rapport de synthèse et le soumettre au groupe de travail avant la fin avril 1997,
- présenter le rapport à la réunion du groupe de travail qui doit se tenir en mai 1997,
- amender le rapport suivant les recommandations du groupe de travail (fin juin 1997),
- participer à l'atelier qui sera convoqué pour ébaucher le rapport final du groupe de travail (juillet-septembre 1997)
- participer à la réunion de la CMDD (octobre 1997).